

Assemblée générale extraordinaire de l'association Unipoly

21 février 2024, début 19h

Personnes présent-es au départ:

Dans la salle (CE2, EPFL) : Naël Dillenbourg, Elise Caminel, Sarah Planchamp, Elisa Blaser, Emily Carrara, Marie Geneux, Camil Hamdane, Carla Becker, Alexis Rary-Zinque, Emilie Szreter, Lazare L'Eplattenier, Louis Cousturian, Tanguy Marbot, Lina Bentires-Alj, Laura Di Virgilio Calonge, Damien Bridel, Gabriel Vallat, Lucie Castella, Alexis Chanel, Maëlle Regnier, Lo Senn, Avril Jammes

TOTAL dans la salle dès le début : 22

En Zoom : Ana Tettoni, Pauline Conti, Maxence Grangeot

TOTAL en Zoom dès le début : 3

20h46: 1 personne a quitté le zoom (donc 2 votant)

Personnes ayant rejoint en cours d'assemblée: 1

(19h17) Émile Chevrel rejoint l'AG

(19h22) Paul Castelain rejoint l'AG

(19h35) Aléna Näf rejoint l'AG

(19h50) Maxence Grangeot quitte le Zoom

(20h01) Gary Domeniconi rejoint l'AG

(20h16) Paul Castelain quitte l'AG

(20h16) Lazare L'Eplattenier & Alexis Rary-Zinque sortent de la salle de l'AG

(20h18) Lazare L'Eplattenier revient dans la salle l'AG

(20h20) Alexis Rary-Zinque revient dans la salle de l'AG

TOTAL des membre présents : 46

Procès-verbal : Damien Bridel & Louis Cousturian

Modération : Emily Carrara et Lina Bentires-Alj

Scrutateur-ice-s : Lucie Castella & Maëlle Regnier

Ordre du jour de l'AGE 21.02.2024

1. Mot de bienvenue

La présidence remercie les membres pour leur venue.

Mode de scrutin

Lina explique le mode de scrutin et demande si les membres sont d'accord ?

Deux personnes se présentent pour être scrutateur·xices : Lucie Castella & Maëlle Regnier

L'assemblée se prononce sur l'affirmation:

"Si la majorité est visible, les scrutateur·xices peuvent annoncer le résultat du vote sans compte précis"

Le résultat est 25 pour, 0 blanc, 0 contre, 0 abstention. L'assemblée approuve le mode de scrutin.

2. Ordre du jour

2.i Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté à l'assemblée générale:

1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
2. Election des scrutateur·xices
3. Validation de l'intérim et élection des responsables communication et événements EPFL
4. Rapport de la commission de médiation extraordinaire créée le 9 octobre 2023
5. Modification du règlement interne de l'association
6. Création du pôle de la bibliothèque d'objets
7. Fin

Des amendements ont été proposés par le comité depuis la convocation à l'assemblée générale:

1. Bienvenue
2. Election des scrutateur·xices et **ordre du jour**
 - 2.i. Election des Scrutateur·xices
 - 2.ii. Présentation de l'ordre du Jour
 - 2.iii. Validation de l'ordre du Jour
3. Validation de l'intérim et élection des responsables communication et événements EPFL
4. Rapport de la commission de médiation extraordinaire créée le 9 octobre 2023
5. Modification du règlement interne de l'association
6. Création du pôle de la bibliothèque d'objets
7. **Création d'un budget pour la bibliothèque d'objets**

8. Création d'un budget pour la médiation
9. Fin

L'assemblée générale vote sur l'acceptation des amendements.

L'assemblée se prononce sur la question

"L'assemblée approuve-elle l'ordre du jour **en l'état** (avec les amendements précédemment votés) ?"

Le résultat est majoritairement pour, 0 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

La présidence demande si l'assemblée voudrait encore amender l'ordre du jour. Il n'y a pas d'amendements.

2.ii Validation de l'ordre du jour

La présidence demande à l'assemblée si elle valide l'ordre du jour tel que présenté précédemment.

3. Validation de l'intérim et élections des responsables communication et événements EPFL

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée décharge-t-elle Marwa Chiguer et accepte-t-elle la nomination ad interim de Damien Bridel au poste de responsable communication ?"

Le résultat est majoritairement pour, 0 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée décharge Marwa Chiguer et accepte la nomination ad interim de Damien Bridel.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée décharge-t-elle Damien Bridel et accepte-t-elle Ariel Pelayo au poste de responsable communication ?"

Le résultat est majoritairement pour, 0 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée décharge Damien Bridel et élit Ariel Pelayo.

L'assemblée se prononce sur la question:

L'assemblée décharge-t-elle Antonin Rottman, accepte-t-elle l'interim et élit-elle Maëlle Régnier au poste de responsable événements EPFL ?"

Le résultat est majoritairement pour, 0 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée élit Maëlle Régnier et décharge Antonin Rottman.

4. Rapport de la commission de médiation extraordinaire créée le 09.10.23

Lucie Castella : Bonjour, on est la commission de médiation extraordinaire créée à l'AG précédente pour résoudre le cas présenté à l'AG précédente. Lucie, Élise et Camil sont présentes.

Notre rôle : enquêter, écrire un rapport et proposer à une AG une solution à propos d'un problème de médiation complexe.

Notre travail : - 7 interviews avec des personnes impliquées.

- 3 réunions internes pour délibérer.

- 1 dossier décrivant le travail de la médiation, la situation et la justification des solutions.

Situation : Témoignage de faits de violence d'un membre de l'asso (P., nom d'emprunt) envers une autre au sein de leur relation. Relation complexe entre les deux, historique dense se déroulant sur plus d'une année.

P. (nom d'emprunt) est actuellement déjà suspendu temporairement.

Solutions proposées : - Prolonger la suspension temporaire de P.

- Processus de justice transformative.

- Suivi du dossier.

Élise : La situation est complexe et on va essayer de conserver l'anonymat le plus possible. Posez des questions mais parfois, on ne va pas y répondre. Situation de violences dans le cadre d'une relation. C'est une relation complexe entre les deux, historique dense se déroulant sur plus d'une année.

Camil : On est une commission habilitée à prendre des décisions. On ne voulait pas faire uniquement une exclusion pure et simple mais entamer un processus de justice transformative. Il y a un suivi du dossier transmis à la médiation.

Lucie : Je veux juste ajouter que P. est ouvert à ça.

Alexis : Qui fait le processus de justice transformative ?

Camil : On a des idées mais si des gentxs veulent participer peuvent nous contacter

Emily : De ma compréhension de la justice transformative, c'est intéressant quand on connaît la personne, est-ce que c'est intéressant ?

Camil : Il y a des avantages et des inconvénients, il peut y avoir des liens et des affects qui biaisent.

Lucie : C'est bien d'avoir les deux pour avoir plusieurs points de vue

Avril : Est-ce que la victime est à l'aise avec ce processus ?

Camil, Lucie et Elise quittent la pièce pour en discuter

Camil : Ça ne mènera pas forcément à une réinstitution dans l'association.

Elise : Je veux rajouter qu'on ne veut pas couper les liens avec la personne qui pose problème pour ne pas que cette personne coupe les ponts et potentiellement se radicalise.

Carla: Je ne connais pas du tout les bases de la justice transformative, ça consiste en quoi? Y a-t-il des bases théoriques, pratiques?

Élise : Le but c'est d'accompagner d'un humain à un autre humain.

Camil : Il faut surtout apporter du care et de l'écoute. Pas besoin d'une maîtrise en psychologie. Il faut des notions sur le respect des identités de genre, du consentement. C'est un effort de groupe. Dans la continuité de théories sociologiques: des gens sont socialisés.

Lucie : **Je voulais rajouter que personne n'est habilité mais tout le monde pourrait le faire. Il y a de la documentation.**

Louis: J'ai déjà vu des trucs de justice restaurative, serait-il possible que le rapport de commission fasse un compte rendu pour qu'on puisse apprendre pour le futur?

Élise : Je pense que chaque situation est unique donc c'est difficile sans rompre l'anonymat de faire un rapport de la situation et les risques sont plus grands que les intérêts.

Lucie : On a déjà des comptes rendus (surtout sur notre travail), on peut donner des conseils. Concrètement ce qu'on a fait: on est allés voir des gens, leur parler de justice transformative et voir les réactions.

Émilie : Je comprends tout à fait le concept de justice restauratrice et j'ai l'impression qu'on victimise l'agresseur. J'ai l'impression qu'on ne prend pas en compte la victime.

Elise: Je pense pas qu'on aie victimiser l'agresseur. On peut pas trop répondre davantage.

Emily : Je reformule un peu la question mais est-ce qu'il y a quelque chose pour la victime ?

Élise : Le processus est différent pour la victime et l'agresseur et je ne peux pas en dire plus.

Paul: Merci pour le travail. Ravi que les statuts aient vite changé. J'ai déjà été dans pas mal des cas de justice restaurative, et ça se passait des fois bien et des fois pas du tout. À quel point cette situation concerne Unipoly ? À quel point la présence de ces gens au sein d'Unipoly a pu renforcer les violences et à quel point l'asso à pu les permettre ?

19h45: *Camil, Élise & Lucie quittent la pièce pour en discuter.*

Élise : Un premier élément de réponse : Pourquoi a-t-on fait appel à nous ? On a pu / On a peur qu'il y ait une implication sur nos membres.

Lucie : On a pu prendre ce rôle parce qu'on se considère comme un groupe et une communauté et c'est une volonté de notre part pas non plus juste pour l'asso mais aussi pour chacun de ses membres.

Élise: L'exclure ne ferait pas du bien ni à l'agresseur ni à la victime (c'est ce que la commission de la médiation). L'exclure serait peut-être bon pour l'asso mais pas pour les individus.

Camil : Ce que tu as dit Paul, oui c'est vrai, il y a eu des problèmes dans certains collectifs Lausannois. Les situations étaient différentes.

Paul : Je dis pas qu'on doit l'envoyer à l'extérieur. Je comprends bien. Juste pour cette situation, est-ce qu'en tant qu'Unipoly, on a quelque chose à tirer de cette histoire ?

Camil : Oui quand même. On a toujours à tirer des structures de l'asso, mais je ne pense pas que le résultat sera une remise en question en profondeur des structures de l'asso.

Lucie : C'était pas que à Unipoly, c'était un peu en dehors.

Paul : Pourquoi avoir pensé à la justice transformative au sein d'Unipoly et pas avoir fait appel à qqnx de professionnels en dehors de l'asso?

Lucie : Tu penses à qqnx qui pourrait nous aider?

Paul: Pas trop

Camil : Je pense que c'est intéressant et que ça ne rentre pas en conflit. Je pense que c'est intéressant de le faire en interne pour continuer à chercher des ressources et de discuter avec les différentes personnes impliquées.

Lucie: Si tu penses à des gens, c'est avec plaisir.

Louis: Suspension temporaire? De combien de temps?

Lucie: Le groupe qui s'occupe de la justice transformative aura le droit de décider de quand l'agresseur peut revenir.

Camil: Même au niveau des statuts, l'agresseur est consentant de partir et revenir.

Lucie: Tant que l'AG est d'accord, les droits d'exclure et d'inclure dans l'asso peuvent revenir à la commission de médiation extraordinaire.

Paul: On vote pour des choses un peu vagues? Le groupe de la justice transformative est pas définie.e

Camil : En gros, on ne vote pas pour l'exclusion mais pour la mise à l'écart

Emily : Je crois que c'est seulement l'AG qui a le droit d'exclusion (on peut pas déléguer à un groupe)

Paul : En gros, pour faire un truc un peu constructif. La commission de médiation supervise le processus et fait revenir la personne une fois qu'elle le juge convenable

Gabriel Vallat: Je serai pour que la médiation prenne l'initiative d'amener le point en AG de réintégrer P* quand elle le juge convenable.

Lucie : Solutions proposées :

- Prolonger la suspension temporaire de P.
- Processus de justice transformative suivi par la médiation
- Suivis du dossier par la médiation

L'assemblée se prononce sur la question:

“L'assemblée accepte-t-elle la décision proposée par la commission de médiation extraordinaire ?”

Le résultat est majoritairement pour, 4 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée approuve la décision proposée par la commission de médiation extraordinaire.

Élise : Les membres en question (P et M) sont aussi membres de l'association Polyquity qui a le même problème que nous mais qui n'a pas de commission de médiation extraordinaire. On a besoin de vous faire voter pour communiquer ce rapport à la médiation et à la présidence de Polyquity ?

Paul: Qu'en pensent P* et M* ?

Lucie : Au tout début de l'histoire, ça a été suivi par des gens de Polyquity et de Boris qui était dans les deux (et ça c'était clair) mais on ne leur a pas informé texto de la transmission du rapport à Polyquity.

Elise : La première plainte de la victime était à Polyquity ?

Lucie : On peut dire qu'on le donne après les avoir informés.

Louis : Vous auriez pu en leur parler et voir leur réaction

Elise : Qu'importe leur réaction, on en aurait parlé à polyquity

Camil : C'est un peu compliqué d'expliquer sans rompre l'anonymat.

Emily: Ce serait contre productif de ne pas donner votre travail à Polyquity, au vu du travail qu'ils fournissent.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée accepte-t-elle la communication de son rapport à l'association Polyquity ?"

Le résultat est majoritairement pour, 4 blanc, 0 contre, 0 abstention. L'assemblée accepte de transmettre le rapport à Polyquity.

Lucie: Maintenant on vous fait un rapide petit retour d'expérience. À la base, j'avais dit que si nécessaire je pouvais être toute seule mais ce n'était pas une bonne idée. Heureusement qu'on était au moins 3.

Camil: On a des biais aussi.

- Être un groupe de minimum trois personnes
- Charge mentale adaptable
- Ce n'est Pas une instance de care
- Avantager une solution transformative plutôt que répressive (tout n'est pas blanc ou noir)
- Pas de panique ! Ca va bien se passer...

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée générale décharge-t-elle la commission de médiation extraordinaire"

Le résultat est majoritairement pour, 0 blanc, 0 contre, 1 abstention. L'assemblée décharge la commission de médiation extraordinaire

5. Modification du règlement interne de l'association

5.i Ajout d'un point pour les ressources matérielles des projets MAKE

Emily: On parle du pôle RebuILT et de son projet MAKE. Beaucoup de matériel est acheté, créé par le projet MAKE.

Gabriel Vallat: Pourquoi seulement les projets MAKE et pas d'autres pôles?

Emily : Les projets MAKE gèrent plus d'argent.

Sarah : On est plus suivi par l'EPFL.

Louis: On a une comptabilité des ressources matérielles?

Sarah: A rebuiLT tout est sur chantier ou au SPOT. Ce qui est complexe, rebuiLT appartient à la fois à UP et à la fois à l'EPFL. Par exemple, le pavillon a de la paille achetée par UP et de la terre achetée par l'EPFL.

Emily: Cette décision revient à laisser plus de responsabilité à rebuiLT

8. Les ressources matérielles de pôles d'activités de l'association étant des projets interdisciplinaires MAKE sont gérées de manière séparée du reste des ressources matérielles de l'association. Les ressources matérielles comprennent le matériel acquis et créé par le pôle d'activité pour mener ses projets à bien.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée valide-t-elle la modification au règlement interne ?"

Le résultat des votes est visible majoritairement pour avec 0 blanc, 0 contre, 0 abstentions. L'assemblée approuve la modification du règlement interne.

6. Création du pôle de la bibliothèque d'objets

Lo : Bonjour, je fais partie de la bibliothèque d'objet. On était à la MD avant sa dissolution. C'est une bibliothèque où vous pouvez emprunter des objets. On fonctionne sur la base du don d'objet ou de l'achat d'objets de seconde main.

Alexis : Et du coup, vous restez au Vortex quand même ?

Lo : Oui, toujours à l'ancienne maison de la durabilité.

Lucie : Vente en ligne (instagram) ou seulement sur place?

Lo : Non mais bonne idée de faire sur instagram !

Camil : Est-ce que tu es la seule personne dans le pôle et est-ce que tu cherches des gens?

Lo : Oui 😊

Lina: La communication a un plan en vue pour relancer la bibliothèque d'objets.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée accepte-t-elle la bibliothèque d'objet comme nouveau pôle d'Unipoly ?"

Le résultat est majoritairement pour, 1 blanc, 0 contre, 0 abstention. L'Assemblée accepte la bibliothèque d'objet comme nouveau pôle.

7. Création d'un budget pour la bibliothèque d'objets

Budget 2023-2024

Charges totales prévues	350.-
Produits totaux prévus	50.-
Pertes/Profits prévus	- 300.-

Détails Charges

Fonctionnement Général

Objet	Montant (CHF)
Nouveaux objets	250.-
Communication (affiches)	50.-
Event pub (nourriture)	50.-

Détails Produits

Source de revenu

Objet	Montant(CHF)
"vente" d'objets à prix libre	50.-

Détails budget prévu

Marie: Ce budget vous convient-il (*en s'adressant à l'assemblée*)?

Lo : Il faut préciser qu'on a aussi transféré le budget de la Maison de la durabilité.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée accepte-t-elle de créer un budget pour la bibliothèque d'objets et d'y allouer 300chf.-?"

Le résultat est majoritairement pour, 1 blanc, 0 contre. L'assemblée accepte la création de budget.

8. Création d'un budget pour la médiation

Laura: L'idée est de payer des boissons chaudes au rendez-vous de la médiation.

Dans le cadre de leurs rendez-vous, les médiateur·ices offrent souvent une boisson chaude, parfois payée de leur poche. Il s'agirait de pouvoir rembourser cette petite dépense. Le budget proposé est de 50CHF.- à l'année.

De plus, si on a besoin d'un budget extraordinaire pour la médiation, on peut le justifier sans avoir à étendre les budgets autre-part.

L'assemblée se prononce sur la question:

"L'assemblée accepte-t-elle de créer un budget pour la médiation et d'y allouer 50 CHF.-?"

Le résultat est majoritairement pour, 1 blanc, 0 contre. L'assemblée accepte la création d'un budget médiation.

9. Divers et fin

Aucun divers n'est annoncé par l'assemblée. Les futurs événements de l'association sont présentés à l'assemblée.

L'assemblée est close à 20h47.

Lausanne, le 21.02.2024

Lina Bentires-Alj, Coprésidente



Emily Carrara, Coprésidente


